



Ateliers
Théâtraux
Nyonnais

Règlement des cotisations ATN au 1^{er} mars 2026

Les cotisations comprennent l'accès aux cours, respectivement cours et spectacles et la cotisation de base à l'association.

Nous distinguons 3 types de cotisations :

-Membres participants aux Ateliers et au spectacle :

Paie ment pour une année (mars à février) en une fois le 31 mars : 800.- CHF

Paie ment pour une année (mars à février) en 3 fois : 31 mars, 30 juin et 30 septembre : 280.- CHF (annuel 840.-)

- Membres qui participent occasionnellement aux Ateliers :

28.-CHF par cours.

Cotisations de soutien (sans accès aux cours et spectacles), pour les membres amis, trois cotisations à choix :

Avec 50 CHF par année, renouvelable chaque année :

Vous êtes Membre Bronze des AMIS de l'ATN

Ce qui vous donne droit à 2 places lors des générales de nos spectacles,

Avec 100 CHF par année, renouvelable chaque année :

Vous êtes Membre Argent des AMIS de l'ATN

Ce qui vous donne droit à 4 places lors des générales de nos spectacles

Avec 200 CHF par année, renouvelable chaque année :

Vous êtes Membre OR des AMIS de l'ATN

Ce qui vous donne droit à 6 places lors des générales de nos spectacles.

Les cotisations ne sont pas remboursées en cas de démission, maladie ou accidents.